

DÉLIBÉRATION N°DL20220074 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 06/05/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 36 présents, 3 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL (à partir de 18 h 50) ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M Pierre-Mary DESHAYES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Jean-Marc LAVAL a donné procuration à Mme Sylvie THEILLARD (jusqu'à 18h50)

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à Mme Andonella FLECHET

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Axel DUGUA.

ASSOCIATION "HABITANTS DE CHAVANNE" - MISE À DISPOSITION À TITRE GRATUIT DE LA SALLE ARISTIDE BRIAND - 1ER JUIN 2022

Mme Andonella FLECHET expose ce qui suit :

Suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022, le pays est soumis à des combats plaçant de fait les populations civiles dans une situation d'urgence humanitaire.

La communauté internationale et de nombreuses organisations se sont mobilisées et ont mis en place des appels aux dons en faveur de la population ukrainienne.

Soucieuse d'aider les enfants ukrainiens qui ont perdu leurs parents dans cette guerre, l'association « Habitants de Chavanne » organise un concert réunissant des artistes locaux le 1^{er} juin 2022 salle Aristide Briand à Saint Chamond. Tous les bénéfices de ce concert seront reversés à l'association Pompiers Humanitaires Français (PHF), organisation de solidarité internationale basée à Saint-Etienne et spécialisée dans les missions de protection civile à l'étranger. Elle intervient en Ukraine en apportant de l'aide humanitaire aux populations locales.

Compte tenu de l'urgence et de la nécessité d'aider ces populations, et notamment les enfants orphelins, il est proposé de conclure avec l'association une convention de mise à disposition de la salle Aristide Briand prévoyant l'exonération des charges liées à son fonctionnement. Cela représente un avantage en nature de 1 086 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 38 voix pour,

1 sans participation Mme Sandrine FRANÇON

DÉCIDE :

- **d'approuver** la conclusion de la convention entre la ville de Saint-Chamond et l'association « Habitants de Chavanne » relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle Aristide Briand le 1^{er} juin 2022,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 30/05/2022

Reçu en préfecture le 30/05/2022

Affiché le

 SLO

ID : 042-214202079-20220516-DL20220074-DE

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 17/05/2022

Le maire,

Hervé REYNAUD